

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

DEL 2020_063

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillot Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) :

AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane
THIBAULT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

Date de convocation :

Le 15 juillet 2020

Date d'affichage :

Le 15 juillet 2020

Excusé(e)s :

HIPEAU Gaëlle

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,

Le 21 juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2020_063 : FINANCES

Objet : AP/CP n°2020-01 Revitalisation du centre bourg de Mougon

Mme le Maire propose au Conseil d'ouvrir une autorisation de programme et crédit de paiement pour 2020 :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
			Avenue Yann Roullet Avenue Etienne Girard		Rue Ricardo Rond-point chêne Gaurichon	Pace de la Fruitière de la mairie route de Triou	Avenue Etienne Girard Place de la Gasse
2020-01	Revitalisation du centre bourg de Mougon	3 743 466.40 €	200 000 €	680 999.20 €	836 340.60 €	1 260 122 €	766 004.60 €

Cette autorisation de programme sera financée par l'obtention de subventions (CAP 79, DETR, Action de sécurité amendes de police, contrat de ruralité, FEADER, abri bus ...), par le recours à l'emprunt et par une partie d'autofinancement, les subventions représenteraient 33.84 % du projet.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le coût de la revitalisation du centre bourg de Mougne est estimé à 3 743 466.40 € TTC,

Considérant que cette opération devrait être réalisée sur 5 exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024

Considérant que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et/ou représentés l'ouverture de l'AP/CP, telle qu'indiquée ci-dessus et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière afférentes à la délibération.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.